

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole

Délibération 2024-129

La Ville de Panazol est membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole (CULM). En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre, ou à la demande de ce dernier.

Le rapport d'activité a été diffusé à l'ensemble des conseillers Municipaux le 28 octobre 2024. Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

VU le rapport d'activités de l'exercice 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole,

CONSIDÉRANT que le Maire doit communiquer au Conseil Municipal les rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale dont la Ville est membre,

CONSIDÉRANT la communication du rapport d'activités de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, adressée par son Président et diffusée par Monsieur Le Maire à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB129**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **18/12/2024**

Objet : **Communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm**

Date de télétransmission : **23/12/2024**

Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DELIB129 - Communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20241218-DELIB129-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **23/12/2024**